

## Accidents du travail, le monde agricole particulièrement touché

Chaque jour, en France, deux personnes meurent au travail et plus de cent sont gravement blessées. Parmi l'ensemble des individus touchés, près de 15% sont issus du monde agricole. Afin de sensibiliser aux risques professionnels, le gouvernement vient de lancer une large campagne de communication à laquelle le ministère en charge de l'agriculture s'est associé.

Le monde agricole est particulièrement concerné par les accidents du travail. En effet, avec 110 décès par an, presque un tous les trois jours, il se montre très exposé. Les chiffres le prouvent : en 2021, on totalisait 47 000 accidents, dont 42,3% dans le secteur culture-élevage et 25,7% pour les travaux agricoles. Parmi les victimes, 91% sont des hommes, âgés de 50 à 59 ans pour 39% d'entre eux.

### Une mobilisation nationale

Face à ces chiffres alarmants, le gouvernement se mobilise avec [la campagne « Sécurité au travail](#) : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous », lancée le 25 septembre dernier. Elle a pour objectif d'interpeller les employeurs, les salariés, mais aussi le grand public, sur les risques d'accidents au travail dans l'ensemble des secteurs professionnels. Elle cherche à déclencher une prise de conscience, notamment à travers un film qui présente le moment précis où survient l'accident du travail et montre l'impact qu'il provoque sur l'entourage de la victime – collègues, témoins du drame et conjoint – confronté à la nouvelle de l'accident.

Cette campagne nationale réaffirme également l'existence de mesures légales de prévention et de protection pour prévenir les accidents du travail, et la nécessité de les mettre en œuvre. Elle est complétée par plusieurs témoignages vidéo, dont celui de Robert Dieudonné, entrepreneur de travaux forestier, ainsi que par un spot et des chroniques radio, une série d'annonces presse et des contenus sur les réseaux sociaux.

Source : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Cerfrance Poitou-Charentes vous propose sa formation : [Élaborer et mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise](#) qui a pour objectifs :

- D'identifier et évaluer les risques professionnels dans l'entreprise.
- D'établir un diagnostic des mesures déjà existantes dans l'entreprise.
- De proposer des actions de prévention en lien avec ces risques pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs.
- De se mettre en conformité avec la législation.